

Département  
du VAL d'OISE

-----  
Arrondissement  
de PONTOISE

-----  
Canton  
de PONTOISE

Tél. (répondeur) : 01.30.27.20.14

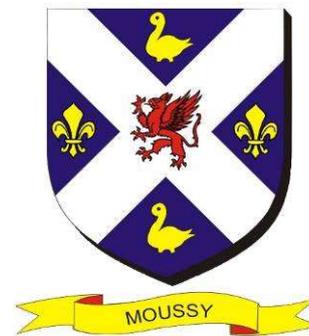
Courriel : [mairie@moussy.fr](mailto:mairie@moussy.fr)

Site : [www.moussy.fr](http://www.moussy.fr)

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTE – EGALITE – FRATERNITE

-----  
**COMMUNE DE MOUSSY**

95640



*In medio stat virtus*

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

### DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MOUSSY

Nombre de Membres	
En exercice	09
Présents	06
Votants	06

#### SEANCE DU 15 NOVEMBRE 2023

Date de convocation :	08/11/2023
Date d'affichage :	18/11/2023

L'an deux mille vingt-trois, le 15 novembre à 20 heures, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire publique, sous la présidence de M. HOUDAILLE Philippe.

Etaient présents : M. HOUDAILLE Philippe, MME NICOUUD-PRUVOST Armelle, MME MENARD Elise, MME VERBEKE Muriel, MME PICARD Séverine, M. LE CLEGUEREC Marc.

Absents excusés : M. MONTHILLER Gérard, M. VERSET Nicolas, Mme LE PAGE Hélène.

Secrétaire de séance : Mme PICARD Séverine.

**Délibération : Choix du bureau d'étude pour la réalisation de la modification n° 1 du Plan Local d'Urbanisme – PLU.**

Monsieur le maire rappelle la délibération approuvée par le conseil municipal en date du 15 novembre portant sur la modification simplifiée n° 1 du PLU et l'autorisant à faire les démarches nécessaires de consultation des bureaux d'études.

Il informe les membres du conseil municipal que cette consultation a été lancée courant octobre de cette année.

Deux sociétés ont répondu à cette consultation :

- **VERDI Conseil Cœur de France** - 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris pour un montant de 4 035,00 € HT – 4 842,00 € TTC
- **GEOSTUDIO SCOP** - 45 Avenue Robert Hooke - 76800 Saint Etienne du Rouvray pour un montant de 3 900,00 € HT – 4 680,00 € TTC

**PHASE 1 : Réalisation du dossier de modification**

- Corrections du règlement écrit
- Constitution du dossier de modification du PLU (rédaction de la notice explicative, justifications, incidences sur l'environnement, modification des pièces du PLU impactées)
- Production du formulaire cas par cas à destination de la Mission Régionale d'Autorité Environnementale (MRAe)

## PHASE 2 : Notification aux PPA

## PHASE 3 : Mise à disposition du public

- Analyse des observations inscrites au registre durant la mise à disposition du public et des avis PPA le cas échéant

## PHASE 4 : Approbation de la modification

- Ajustement des pièces et du dossier de modification avant l'approbation
- Numérisation du PLU selon la norme CNIG pour téléversement sur le Géoportail de l'Urbanisme
- Constitution du dossier de modification prêt à être approuvé.

Le maire expose le contenu des phases à réaliser et propose de retenir l'offre de la société VERDI comme étant la meilleure. Il souligne que les deux offres sont équivalentes financièrement, avec seulement une différence de 100 € HT. Cependant, suite aux entretiens réalisés lors de la consultation avec les deux sociétés, il estime que la société VERDI correspond le mieux aux attentes du projet.

Il invite le conseil municipal à délibérer.

### Le conseil municipal à l'unanimité :

- VALIDE le choix de la société VERDI Conseil Cœur de France - 99 rue de Vaugirard - 75006 Paris pour un montant de 4 035,00 € HT – 4 842,00 € TTC
- AUTORISE monsieur le maire à signer tous les actes nécessaires à la notification du marché à la société VERDI Conseil Cœur de France.
- DONNE tout pouvoir au maire pour solliciter la participation de la Dotation Générale de Décentralisation et signer tout document utile.

Pour extrait conforme au registre des délibérations.

Fait à Moussy, le 15 novembre 2023

Le maire,  
Philippe HOUDAILLE

